

Séance ordinaire du 5 juillet 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue à huis clos, le 5 juillet 2021 à 19 h 30, par visioconférence.

Sont présents par visioconférence :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement. Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE E/T RAPPORT DU MAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance – Séance tenue à huis clos

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 55.

Séance ordinaire du 5 juillet 2021 – Séance à huis clos

M.B. 2021-07-05-172

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par visioconférence ou par téléphone.

Adoptée à l'unanimité

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2021-07-05-173

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance – Séance tenue à huis clos

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2021

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de juin 2021

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2021
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2021
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2021
- 100-7 Embauche d'un opérateur de machinerie lourde – Poste temporaire
- 100-8 Contrat BOU-1802 – Réfection rue Principale et du Pont
 - A- Demande d'ajustement – COVID-19
 - B- Demande de remplacement isolant
- 100-9 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - A- Liste des immeubles devant être vendus
 - B- Mandat à un représentant
- 100-10 Employé #151 – Ajustement salarial
- 100-11 Congrès 2021 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 100-12 Calendrier des séances ordinaires - Modification

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Acquisition de fourniture incendie – Tuyau à suction
- 200-3 Camion-citerne – Remplacement – Information

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Machinerie municipale
 - A- Camion municipal
 - B- Niveleuse
- 300-3 Tracteur à gazon - Remplacement

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
 - A- Préposé au site de lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2021
- 600-3 Demande de dérogation mineure - # 2021-03 – 12 chemin Patry est – 83050-5121-49-3646
- 600-4 Demande de dérogation mineure – 2021-05 – 130 chemin Richard – 83050-5618-59-0893
- 600-5 Panneau de Bienvenue – Entrée sud

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Petite école de rang – Appel de candidatures
- 700-2 Jeux d'eau - Système de recyclage
- 700-3 Chasse-Galerie

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021

M.B. 2021-07-05-174

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2021

M.B. 2021-07-05-175

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2021, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de juin 2021

Le maire, Gilles Bastien, a déposé, son rapport d'activités pour le mois de juin 2021.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2021-07-05-176

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} juin 2021 au 30 juin 2021, pour un montant total de 3 073.86\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2021

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2021

M.B. 2021-07-05-177

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2021 pour un montant total de 51 324.89 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2021

M.B. 2021-07-05-178

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 juin 2021 pour un montant de 82 487.80 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Embauche d'un opérateur de machinerie lourde – Poste temporaire

M.B. 2021-07-05-179

Considérant la résolution M.B. 2021-05-03-122 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 mai 2021;

Considérant l'appel de candidatures lancé par la directrice générale;

Considérant les curriculum vitae reçus pour ce poste;

Considérant l'entrevue réalisée le mardi 29 juin 2021 avec un candidat;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur François Gorman au poste temporaire d'opérateur de machinerie lourde et ce, selon les conditions convenues.

Adoptée à l'unanimité

100-8 **Contrat BOU-1802 – Réfection rue Principale et du Pont**

A- **Demande d'ajustement – COVID-19**

M.B. 2021-07-05-180

Considérant les demandes déposées par l'entreprise devant réaliser les travaux de réfection de la rue Principale et de la rue du Pont, travaux relatifs au contrat BOU-1802;

Considérant que ces demandes consistent à un ajustement de prix pour divers matériaux;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de demander à l'entrepreneur de s'en tenir aux clauses incluses dans le contrat concernant les prix des matériaux à utiliser pour ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

B- **Demande de remplacement isolant**

M.B. 2021-07-05-181

Considérant la demande déposée par l'entreprise devant réaliser les travaux de réfection de la rue Principale et de la rue du Pont, travaux relatifs au contrat BOU-1802;

Considérant que cette demande consiste à un remplacement du type d'isolant;

Considérant la vérification effectuée par le surveillant du chantier;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de permettre à l'entrepreneur de procéder à un remplacement du type d'isolant pour les travaux relatifs au contrat BOU-1802.

Adoptée à l'unanimité

100-9 **Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes**

A- **Liste des immeubles devant être vendus**

M.B. 2021-07-05-182

Considérant que la secrétaire-trésorière soumet aux membres du conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 4 novembre 2021, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que :

Ledit état soit et est approuvé par les membres du conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale, prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées et qui sont inclus dans ladite liste déposée par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

B- Mandat à un représentant

M.B. 2021-07-05-183

Attendu que la municipalité de Bouchette peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

Attendu que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro M.B. 2021-07-05-182 adoptée séance tenante;

Attendu que les membres du conseil croient opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que :

Conformément aux dispositions du Code municipal, les membres du conseil autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 4 novembre 2021 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Employé #115 – Ajustement salarial

M.B. 2021-07-05-184

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'ajuster le taux horaire de l'employé #151 au taux horaire convenu et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

100-11 Congrès 2021 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

M.B. 2021-07-05-185

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'autoriser la participation de la directrice générale, Claudia Lacroix, à participer au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021 au Centre des Congrès de Québec. Les frais reliés à ces participations seront imputés aux postes « Formation et perfectionnement » (02-130-00-454) et « Frais de déplacements » (02-130-00-310).

Adoptée à l'unanimité

100-12 Calendrier des séances ordinaires – Modification

M.B. 2021-07-05-186

Considérant la résolution M.B. 2020-12-07-255 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du mois d'août 2021;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que la séance ordinaire de conseil du mois d'août 2021 se tiendra le mardi 3 août 2021 au lieu du lundi 2 août 2021.

Il est aussi résolu qu'un avis public de cette modification au calendrier 2021 soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de juin 2021.

200-2 Acquisition de fourniture incendie – Tuyau à succion

M.B. 2021-07-05-187

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de procéder à l'acquisition d'un tuyau à succion pour le service incendie et ce, au prix approximatif de 500\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

200-3 Camion-citerne – Remplacement – Information

M.B. 2021-07-05-188

Considérant les informations que le directeur du service incendie a obtenues et ce, pour le remplacement du camion-citerne;

Considérant les discussions tenues sur ce sujet lors de l'atelier de travail;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater le directeur du service incendie, Richard Carle, pour obtenir toutes les informations relatives aux deux camions disponibles et pour organiser un déplacement en vue de procéder à une vérification et inspection de ces camions.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 **Rapport de l'inspecteur municipal**

300-2 **Machinerie municipale**

A- **Camion**

M.B. 2021-07-05-189

Considérant l'état du camion municipal, soit le Ford F-150, nécessitant des réparations;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à son remplacement;

Considérant les prix obtenus auprès des concessionnaires régionaux et ce, pour un camion qui serait utilisé pour le service d'inspection;

Considérant la disponibilité de ces camions présentement;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de procéder à l'acquisition d'un camion de marque Chevrolet Silverado 2021 et ce, au prix de 37 827\$ plus taxes. Il est aussi résolu de procéder à la mise en vente du camion Ford F-150.

Adoptée à l'unanimité

B- **Niveleuse**

M.B. 2021-07-05-190

Considérant les recherches effectuées en vue de procéder à l'acquisition d'une niveleuse;

Considérant les règles régissant les attributions de contrats;

Considérant qu'un contrat d'un montant inférieur à 25 000\$ peut être octroyé de gré à gré;

Considérant que le règlement sur la gestion contractuelle, règlement 2019-321, stipule qu'un contrat comportant une dépense inférieure au seuil concerné par une demande de soumissions publique peut être conclu de gré à gré;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de procéder à l'acquisition d'une niveleuse usagée auprès de monsieur Steve Lefebvre et ce, au prix de 22 000\$ plus taxes pour une niveleuse de l'année 1992.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Tracteur à gazon - Remplacement

M.B. 2021-07-05-191

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir des prix pour le remplacement du tracteur à gazon, soit un tracteur à gazon de qualité commerciale.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

A- Préposé au site de lagunes

M.B. 2021-07-05-192

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour afficher un appel de candidatures pour le poste de préposé au site des lagunes.

Adoptée à l'unanimité

400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2021

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de juin 2021 sont déposées.

600-3 Demande de dérogation mineure - #2021-03 – 12 chemin Patry est – 83050-5121-49-3646

M.B. 2021-07-05-193

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires de la propriété sise au 12 chemin Patry est privé;

Considérant que cette demande concerne un bâtiment accessoire déjà construit;

Considérant que l'article 6.2.1.2 du règlement de zonage numéro 85 stipule que la marge avant pour un bâtiment accessoire doit être au minimum de 12 mètres de l'emprise de la rue;

Considérant les permis municipaux émis pour ce bâtiment accessoire et ce, en 2002 et en 2010;

Considérant la réglementation en vigueur lors de l'émission de ces permis, réglementation qui est la même que celle qui est en vigueur présentement;

Considérant les informations inscrites dans les deux demandes de permis;

Considérant que les distances inscrites aux permis étaient conformes à la réglementation;

Considérant que le bâtiment accessoire est situé à une distance de 5.55m de l'emprise du chemin;

Considérant que ce chemin est de nature privée;

Considérant que la dérogation mineure demandée est de 6.45m;

Considérant que cette construction ne porte pas atteinte à la jouissance pour les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant la recommandation favorable émise par les membres du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'accorder une dérogation mineure relativement au bâtiment accessoire situé au 12 chemin Patry est, dérogation à l'effet que ce bâtiment ne respecte pas la marge avant par rapport au chemin, soit d'autoriser une marge avant de 5.55m de l'emprise existante du chemin privé au lieu du 12 mètres exigé par la réglementation applicable sur tout le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Demande de dérogation mineure - #2021-05 – 130 chemin Richard – 83050-5618-59-0893

M.B. 2021-07-05-194

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires de la propriété sise au 130 chemin Richard;

Considérant que cette demande concerne la construction d'un futur bâtiment accessoire;

Considérant que les dimensions prévues pour ce bâtiment accessoire sont de 4.87m par 3.04m (16'x10') et la hauteur prévue est de 3.04m (10');

Considérant que ce futur bâtiment accessoire aura une marge avant de 5.18m;

Considérant que l'article 6.2.1.2 du règlement de zonage numéro 85 stipule que la marge à respecter, soit la marge avant, marge par rapport au chemin, est de 12m;

Considérant que le bâtiment accessoire sera situé à une distance de 5.18m de l'emprise du chemin;

Considérant la topographie aux abords de cette propriété;

Considérant que la marge latérale de ce futur bâtiment accessoire sera respectée;

Considérant que la dérogation mineure demandée est de 6.82m;

Considérant que ce bâtiment accessoire sera camouflé en raison de la pente de ce terrain par rapport au chemin municipal;

Considérant que les dimensions de ce bâtiment accessoire sont des dimensions raisonnables;

Considérant que cette construction ne portera pas atteinte à la jouissance pour les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant la recommandation favorable émise par les membres du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'accorder une dérogation mineure relativement à la construction d'un bâtiment accessoire pour la propriété sise au 130 chemin Richard, dérogation à l'effet que le futur bâtiment accessoire sera situé à une distance de 5.18m de l'emprise du chemin au lieu du 12 mètres tel que stipulé dans la réglementation en vigueur sur tout le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

600-5 Panneau de Bienvenue – Entrée sud

M.B. 2021-07-05-195

Considérant que le panneau de « Bienvenue » situé à l'entrée sud de la municipalité, soit à la jonction de la Route 105 et la rue Principale a besoin d'être remplacé;

Considérant que selon le fournisseur les deux poteaux sur place peuvent être réutilisés;

Considérant les informations obtenues en vue de son remplacement;

Considérant que des crédits pour cette dépenses sont inscrits au budget 2021;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser le remplacement du panneau de bienvenue situé à l'entrée sud de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Petite école de rang – Appel de candidatures

M.B. 2021-07-05-196

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour afficher un appel de candidatures pour le poste de préposé à l'accueil à la petite école de rang.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Jeux d'eau – Système de recyclage

M.B. 2021-07-05-197

Considérant que des programmes de subvention sont disponibles présentement pour la mise à niveau d'infrastructures municipales;

En conséquence, sur la proposition de Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser la collaboration du conseiller au siège numéro 6, Jean Daoust, pour effectuer les recherches nécessaires afin d'obtenir les diverses informations en vue d'analyser la possibilité de pouvoir recycler l'eau circulant dans les jeux d'eau.

Adoptée à l'unanimité

700-3 Chasse-Galerie

M.B. 2021-07-05-198

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser la collaboration du conseiller au siège numéro 6, Jean Daoust, pour effectuer le suivi relatif au cheminement de ce dossier concernant entre autres, les panneaux d'interprétation.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Une question est posée par un conseiller concernant le sujet traité au point 100-11.

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Fondation des Bourses de la relève

M.B. 2021-07-05-199

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée de Michel Lamoureux, il est résolu de remettre la somme de 500\$ à la Fondation des Bourses de la relève, fondation qui vise à inciter les jeunes à s'établir dans notre région en offrant des bourses pour faciliter le recrutement et la rétention d'une main d'œuvre qualifiée dans la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Découvertes des restes d'enfants à Kamloops en Colombie-Britannique

M.B. 2021-07-05-200

Considérant la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Considérant les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

Considérant le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

Considérant l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu :

Que la Municipalité de Bouchette exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Que la Municipalité de Bouchette salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

Que la Municipalité de Bouchette exprime sa solidarité avec les 11 nations autochtones du Québec et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------

M.B. 2021-07-05-201

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière